



Procès-Verbal du Conseil Municipal de Bart

Séance du Mercredi 22 mai 2024

à 18 heures

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 mai à dix-huit heures, en la maison commune, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la commune de Bart, sous la Présidence de Monsieur Éric LAMY, Maire.

Présents :

Philippe BEUCLER, Guy BECHTOLD, Estelle FABIAN, Nicolas GHERABI, Jean-Luc GUYON, Jean-Michel JACQUOT, Éric LAMY, Véronique MELLINGER, Marion ORTNER, Jean-Claude PECHIN, Michel PETTMANN, Gérard POZZI, Isabelle VADAM.

Excusés et représentés : Jean-Luc BERGEROT représenté par Éric LAMY, Louise MANGON représentée par Nicolas GHERABI, Valérie AGUSHI représentée par Marion ORTNER.

Absent excusé : Jacques JOUFFROY, Sylvie LAJAT, Quentin TOUZALIN

Date de convocation :	17/05/2024	Membres en exercice :	19
Date d'affichage :	24/05/2024	Membres présents :	13
		Membres ayant donné procuration	3
		Membres votants :	16

Informations aux membres du Conseil Municipal :

La note descriptive et les plans du projet « Aménagement et la réhabilitation du parking Coulon, de la rue et du parvis de la mairie » sont distribués aux membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, ouverture de la séance à 18 heures.

Questions parvenues avant mardi 21 mai 2024 à 12 heures : Aucune

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour la délibération relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège André Bouloche. Les membres du conseil municipal présents approuvent à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 2024-26 Attribution du marché de travaux « Aménagement de la rue, du parking Coulon et du parvis de la Mairie »
- 2024-27 Subvention exceptionnelle – Association sportive du collège André Bouloche
(Délibération présentée sur table)

Délibérations :

2024/26 Attribution du marché de travaux « Aménagement et la réhabilitation du parking Coulon, de la rue et du parvis de la mairie »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération municipale n°2022-49, en date du 1 décembre 2022, attribuant au cabinet bureau du paysage le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la réhabilitation du parking Coulon, de la rue et du parvis de la mairie ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 04 mars 2024, et fixant au 12 avril 2024, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour l'aménagement et la réhabilitation du parking Coulon, de la rue et du parvis de la mairie ;

Considérant la réunion de la commission d'appel d'offres du 17 mai 2024 et l'analyse de celles-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider l'avis de la CAO en date du 17 mai 2024 et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour l'aménagement et la réhabilitation du parking Coulon, de la rue et du parvis de la mairie :
 - LOT N°1 : Voirie / Réseaux / Eclairage – TRANCHE FERME : Rue et parking de la Mairie attribué à SAS CLIMENT Travaux Publics (9, route d'Audincourt – B.P. 13119 25403 AUDINCOURT CEDEX), pour un montant de 157 477,00 € HT soit 188 972,40 € TTC
 - LOT N°1 : Voirie / Réseaux / Eclairage – TRANCHE OPTIONNELLE N°1 : Parvis de la Mairie attribué à SAS CLIMENT Travaux Publics (9, route d'Audincourt – B.P. 13119 25403 AUDINCOURT CEDEX), pour un montant de 33 447,22 € HT soit 40 136,66 € TTC
 - LOT N°1 : Voirie / Réseaux / Eclairage - P.S.E. N°1 : Renouvellement intégral des équipements de S.I.T. attribué à SAS CLIMENT Travaux Publics (9, route d'Audincourt – B.P. 13119 25403 AUDINCOURT CEDEX), pour un montant de 13 756,60 € HT soit 16 507,92 € TTC
 - LOT N°2 : Revêtements qualitatifs / Mobiliers / Espaces Verts - TRANCHE FERME : Rue et parking de la Mairie attribué à ID VERDE AGENCE DE BELFORT - MONTBÉLIARD 24 Rue René Girardot 25400 AUDINCOURT pour un montant de 94 740,95 € HT soit 113 689,14 € TTC
 - LOT N°2 : Revêtements qualitatifs / Mobiliers / Espaces Verts - TRANCHE OPTIONNELLE N°1 : Parvis de la Mairie attribué à ID VERDE AGENCE DE BELFORT - MONTBÉLIARD 24 Rue René Girardot 25400 AUDINCOURT pour un montant de 104 462,76 € HT soit 125 355,31 € TTC

Madame Marion Ortner demande des précisions sur le calendrier du projet.

Monsieur Vincent Adami informe le conseil municipal que les travaux débuteront à la mi-juin et seront terminés à l'automne 2024.

Monsieur Guy Bechtold demande s'il est prévu d'installer des arceaux à vélo à l'entrée de la salle Coulon.

Monsieur le maire confirme que cela peut être envisagé après la phase d'aménagement du parking. Un parking vélo sera ajouté.

Voix CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Voix POUR : 16

2024/27 : Subvention exceptionnelle – Association sportive du collège André Bouloche

Rapporteur : Éric Lamy, Maire

L'équipe de football de l'association « sportive du collège André Bouloche » s'est brillamment qualifiée pour le championnat de France de Football UNSS qui se déroulera du 4 au 7 juin prochain à Sainte Sigolène en Haute-Loire.

Cette qualification s'est faite après un long parcours (championnat de district puis départemental et académique et enfin inter-académique contre le meilleur collège de l'académie de Dijon) et représente une immense réussite pour nos élèves et une occasion unique de représenter dignement notre collège et notre commune lors de cet événement national.

A cet effet, Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal pour financer ce déplacement et ainsi permettre aux jeunes sportifs de notre commune de participer pleinement à cette compétition pour un montant de 300.00 €.

Cette somme sera versée au compte de l'association sportive du collège André Bouloche. En référence à la délibération n°2024-16 du 26 mars 2024, cette subvention exceptionnelle sera imputée à la provision de 1 070 € au compte 65748.

Monsieur Jean-Luc Guyon rappelle que le collège avait déjà envoyé une équipe féminine aux championnats de France.

Il souligne par ailleurs que depuis cette époque et grâce au travail conjugué de l'AS du collège et du FC Bart, une équipe féminine avait vu le jour composée d'une quarantaine de joueuses.

Voix CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Voix POUR : 16

Prochaine séance du Conseil Municipal le mardi 24 juin 2024 à 19 heures.



